

DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE – ARRONDISSEMENT DE MACON
CANTON DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY
COMMUNE DE TRAMAYES

Tel: 03 85 50 51 18 --- Fax: 03 85 50 55 76

Courriel: mairie.tramayes@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 24 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayas, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Étaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Daniel GERBIER, Amélie AUCAGNE, Maurice AUCAGNE, Christèle STALLA, Dominique BONNIN, Annie ACCARY, Véronique MAZOYER, Cécile CHUZEVILLE.

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15, votants: 15

Convocation du 20 février 2017 - Publication du 2 mars 2017

OBJET: Regroupement scolaire : acceptation de l'Avant-Projet Définitif

Pour le dossier de réhabilitation extension de l'école maternelle en école primaire, Monsieur le Maire présente le dossier d'avant-projet définitif tel qu'il a été présenté par le cabinet Mireille ROULLEAU le 20 février 2017. Il en ressort que le montant des travaux est estimé à 1 655 000 €ht mais qu'il serait sans doute plus prudent d'inclure des travaux complémentaires d'un montant de 38 500 €ht portant sur la réfection de toiture du bâtiment existant.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter l'avant-projet définitif du projet de réhabilitation extension de l'école maternelle en école primaire présenté par le cabinet Mireille ROULLEAU.
- D'accepter d'inclure les travaux complémentaires portant que la réfection de toiture du bâtiment existant.
- D'inscrire au budget une somme de 1 700 000 € ht pour les travaux de réhabilitation extension de l'école maternelle en école primaire.
- De donner tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel MAYA

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture de Saône et Loire

Le 14.03.2017

Accusé

715-14032017-545

de Maire,






Michel MAYA.